

HCP Generator

Fiche de données de sécurité

Date de révision: 06/04/2016

Remplace la fiche: 20/09/2013

Version: 3.00

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : HCP Generator
Code du produit : A27

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Industriel
Spec. d'usage industriel/professionnel : Voir fiche technique pour des informations détaillées
Fonction ou catégorie d'utilisation : Kit de désinfection à deux composants, Kit de désinfection à deux composants

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Heemskerk International BV
Schutweg 6
5087 TS Diessen - Nederland
T +31(0)13 5051658

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
	www.who.int/ipcs/poisons/centre/directory/en		
Belgium	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn B -1120 Brussels	+32 70 245 245
France	INRS Paris	Siège social, 65 boulevard Richard Lenoir Paris	(33) (0)1 40 44 30 00
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal	200 rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cedex 10	+33 1 40 05 48 48
Grèce	Poisons Information Centre Children's Hospital "Aglaia. Kyriakou"	11527 Athens	+30 10 779 3777
Switzerland	Centre Suisse d'Information Toxicologique Swiss Toxicological Information Centre, Schweizerisches Toxicologisches Informationszentrum STIZ	Freiestrasse 16 Postfach CH-8032 Zurich	+41 44 251 51 51 (International) 145 (National)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Skin Corr. 1A H314

Full text of classification categories and H statements : see section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS05

Mention d'avertissement (CLP) : Danger
Mentions de danger (CLP) : H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
Conseils de prudence (CLP) : P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, un équipement de protection du visage
P303 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude
P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation
P305 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes, Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être

HCP Generator

Fiche de données de sécurité

facilement enlevées. Continuer à rincer
P301 - EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche., NE PAS faire vomir
P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	% w/w	Classification selon la directive 67/548/CEE
Sodiumchlorite	(n° CAS) 7758-19-2 (Numéro CE) 231-836-6 (N° REACH) 01-2119529240-51	1 - 5	O; R8 Xn; R22 Xn; R48/22 Xi; R41 N; R50 R32
Nom	Identificateur de produit	% w/w	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Sodiumchlorite	(n° CAS) 7758-19-2 (Numéro CE) 231-836-6 (N° REACH) 01-2119529240-51	1 - 5	Ox. Liq. 1, H271 Acute Tox. 3 (Oral), H301 Acute Tox. 2 (Dermal), H310 Skin Corr. 1B, H314 STOT RE 2, H373 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 3, H412

Textes des phrases R et H: voir section 16

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation : Amener la victime à l'air libre. Mettre la victime au repos. Consulter un médecin si les difficultés respiratoires persistent.

Premiers soins après contact avec la peau : Enlever vêtements et chaussures contaminés. Rincer abondamment à l'eau. Consulter un médecin si l'indisposition ou l'irritation se développe.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. (Prévoir une bouteille d'eau). Demander immédiatement un avis médical.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone. Mousse. Produit chimique sec. Pulvérisation d'eau. Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Non combustible.

Réactivité : Aucun(es) dans des conditions normales.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Les épandages seront traités par un personnel de nettoyage qualifié, équipé d'une protection respiratoire et oculaire adéquate.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

HCP Generator

Fiche de données de sécurité

6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant. Utiliser des conteneurs de rejet adéquats. Diluer les résidus et rincer.

6.4. Référence à d'autres sections

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Eliminer rapidement des yeux, de la peau et des vêtements. Eviter toute exposition inutile. Assurer une extraction ou une ventilation générale du local. Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant. Si la manipulation génère des poussières, un brouillard ou des aérosols, il peut être nécessaire de prévoir une ventilation particulière pour éviter une exposition excessive.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Protéger du gel. Conserver à une température ne dépassant pas 50 °C. Garder les conteneurs fermés hors de leur utilisation. Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.

Température de stockage : < 50 °C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Sodiumchlorite (7758-19-2)	
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
Aiguë - effets systémiques, cutanée	0,58 mg/kg de poids corporel/jour
Aiguë - effets systémiques, inhalation	0,41 mg/m³
A long terme - effets systémiques, cutanée	0,58 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	0,41 mg/m³
DNEL/DMEL (Population générale)	
Aiguë - effets systémiques, cutanée	0,29 mg/kg de poids corporel
Aiguë - effets systémiques, inhalation	0,1 mg/m³
Aiguë - effets systémiques, orale	0,029 mg/kg de poids corporel
A long terme - effets systémiques, orale	0,029 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	0,1 mg/m³
A long terme - effets systémiques, cutanée	0,29 mg/kg de poids corporel/jour
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	0,00065 mg/l Assessment factor:1000
PNEC aqua (eau de mer)	0,00065 mg/l Assessment factor:10000
PNEC aqua (intermittente, eau douce)	0,0065 mg/l Assessment factor:100
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	1 mg/l Assessment factor:100

HCP Generator

Fiche de données de sécurité

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des mains	: Gants en PVC ou PVA, résistants aux produits chimiques (selon la norme EN 374 ou équivalent), jetables (épaisseur = 0.2 mm) ou réutilisables (épaisseur > 0.2 mm)
Protection oculaire	: Une protection oculaire ne s'impose que s'il y a un risque d'éclaboussures ou de projections de liquide. Si nécessaire porter des lunettes de sécurité bien ajustées, conformes à la norme EN 166, conçues pour protéger des projections de liquide
Protection de la peau et du corps	: Si le contact avec la peau ou une contamination des vêtements est possible, porter des vêtements de protection. Vêtements de protection conforme à la norme EN 943 partie 2. Porter une combinaison de protection contre les substances chimiques
Protection des voies respiratoires	: Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation prévue avec une ventilation adéquate



Contrôle de l'exposition du consommateur	: Ingestion peu probable. Assurer une extraction ou une ventilation générale du local.
--	--

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Clair(e).
Couleur	: Incolore.
Odeur	: Aucune donnée disponible
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: ca. 11,75
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: ca. 1,02 kg/l
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Log Kow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucun(es) dans des conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

HCP Generator

Fiche de données de sécurité

10.4. Conditions à éviter

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.5. Matières incompatibles

Acides forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun(es) dans des conditions normales.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

Sodiumchlorite (7758-19-2)	
ATE CLP (voie orale)	100,000 mg/kg de poids corporel
ATE CLP (voie cutanée)	50,000 mg/kg de poids corporel

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque des brûlures
pH: ca. 11,75

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque des brûlures
pH: ca. 11,75

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Provoque des brûlures

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.2. Persistance et dégradabilité

HCP Generator	
Persistance et dégradabilité	Biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des déchets : Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR) : 1908
N° ONU (IMDG) : 1908
N° ONU (IATA) : 1908
N° ONU (ADN) : 1908
N° ONU (RID) : 1908

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle de transport (ADR) : CHLORITE EN SOLUTION

HCP Generator

Fiche de données de sécurité

Désignation officielle de transport (IMDG)	: CHLORITE EN SOLUTION
Désignation officielle de transport (IATA)	: Chlorite solution
Désignation officielle de transport (ADN)	: CHLORITE SOLUTION
Désignation officielle de transport (RID)	: CHLORITE SOLUTION
Description document de transport (ADR)	: UN 1908 CHLORITE EN SOLUTION, 8, III, (E)
Description document de transport (IMDG)	: UN 1908 CHLORITE EN SOLUTION, 8, III

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR	
Classe(s) de danger pour le transport (ADR)	: 8
Etiquettes de danger (ADR)	: 8
:	

IMDG	
Classe(s) de danger pour le transport (IMDG)	: 8
Etiquettes de danger (IMDG)	: 8
:	

IATA	
Classe(s) de danger pour le transport (IATA)	: 8
Etiquettes de danger (IATA)	: 8
:	

ADN	
Classe(s) de danger pour le transport (ADN)	: 8
Etiquettes de danger (ADN)	: 8
:	

RID	
Classe(s) de danger pour le transport (RID)	: 8
Etiquettes de danger (RID)	: 8
:	

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR)	: III
Groupe d'emballage (IMDG)	: III
Groupe d'emballage (IATA)	: III
Groupe d'emballage (ADN)	: III

HCP Generator

Fiche de données de sécurité

Groupe d'emballage (RID) : III

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non

Polluant marin : Non

Autres informations : Nettoyer les fuites ou pertes, mêmes mineures si possible sans prendre de risque inutile

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport : Le conducteur ne doit pas intervenir en cas d'incendie de la cargaison, Tenir le public éloigné de la zone dangereuse, Pas de flammes nues. Ne pas fumer, PREVENIR IMMEDIATEMENT LA POLICE ET LES POMPIERS

- Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : C9

Dispositions spéciales (ADR) : 521

Quantités limitées (ADR) : 5L

Quantités exceptées (ADR) : E1

Instructions d'emballage (ADR) : P001, IBC03, LP01, R001

Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (ADR) : MP19

Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : T4

Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : TP2, TP24

Code-citerne (ADR) : L4BV(+)

Dispositions spéciales pour citernes (ADR) : TE11

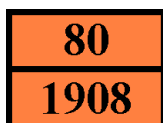
Véhicule pour le transport en citerne : AT

Catégorie de transport (ADR) : 3

Dispositions spéciales de transport - Colis (ADR) : V12

Danger n° (code Kemler) : 80

Panneaux oranges :



Code de restriction concernant les tunnels (ADR) : E

Code EAC : 2X

- Transport maritime

Dispositions spéciales (IMDG) : 223

Quantités limitées (IMDG) : 5 L

Quantités exceptées (IMDG) : E1

Instructions d'emballage (IMDG) : P001, LP01

IBC packing instructions (IMDG) : IBC03

Instructions pour citernes (IMDG) : T4

Dispositions spéciales pour citernes (IMDG) : TP2, TP24

N° FS (Feu) : F-A

N° FS (Déversement) : S-B

Catégorie de chargement (IMDG) : B

- Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA) : E1

Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA) : Y841

Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA) : 1L

Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA) : 852

Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA) : 5L

Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA) : 856

HCP Generator

Fiche de données de sécurité

Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA)	: 60L
Dispositions spéciales (IATA)	: A3
Code ERG (IATA)	: 8L

- Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN)	: C9
Dispositions spéciales (ADN)	: 521
Quantités limitées (ADN)	: 5 L
Quantités exceptées (ADN)	: E1
Équipement exigé (ADN)	: PP, EP
Nombre de cônes/feux bleus (ADN)	: 0
Transport interdit (ADN)	: Non
Non soumis à l'ADN	: Non

- Transport ferroviaire

Code de classification (RID)	: C9
Dispositions spéciales (RID)	: 521
Quantités limitées (RID)	: 5L
Quantités exceptées (RID)	: E1
Instructions d'emballage (RID)	: P001, IBC03, LP01, R001
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (RID)	: MP19
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID)	: T4
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID)	: TP2, TP24
Codes-citerne pour les citernes RID (RID)	: L4BV(+)
Dispositions spéciales pour les citernes RID (RID)	: TE11
Catégorie de transport (RID)	: 3
Dispositions spéciales de transport - Colis (RID)	: W12
Colis express (RID)	: CE8
Numéro d'identification du danger (RID)	: 80
Transport interdit (RID)	: Non

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient aucune substance soumise aux restrictions de l'Annexe XVII

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

15.1.2. Directives nationales

Allemagne

12th Ordinance Implementing the Federal Immission Control Act - 12.BImSchV : Non assujetti au 12ème BImSchV (décret de protection contre les émissions) (Règlement sur les accidents majeurs)

Danemark

Recommandations réglementation danoise : Young people below the age of 18 years are not allowed to use the product
Pregnant/breastfeeding women working with the product must not be in direct contact with the product

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 16: Autres informations

HCP Generator

Fiche de données de sécurité

Autres informations	: Les informations contenues dans cette fiche de données techniques de sécurité sont correctes au meilleur de notre connaissance et bien que nous essayons de garder les informations à jour et correctes en fonction de l'état de l'art, nous ne faisons aucune représentation ou garantie d'aucune sorte, expresse ou implicite, quant à l'exhaustivité, l'exactitude, la fiabilité ou la pertinence par rapport à l'information contenue dans cette fiche technique. La confiance que vous placez sur une telle information est donc strictement à vos propres risques. En aucun cas nous serons responsables de toute perte ou dommages (y compris, sans limitation, indirecte ou de perte ou dommages, ou de toute perte ou dommage découlant de la perte de bénéfices) découlant de, ou en relation avec, l'utilisation de ces informations et / ou l'utilisation, la manipulation, le traitement ou le stockage du produit. Toujours consulter la fiche et sur l'étiquette de données de sécurité pour plus d'informations sur la sécurité.
---------------------	--

Textes des phrases R-,H- et EUH:

Acute Tox. 2 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 2
Acute Tox. 3 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 3
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3
Ox. Liq. 1	Liquides comburants, Catégorie 1
Skin Corr. 1A	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1A
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1B
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, Catégorie 2
H271	Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant
H301	Toxique en cas d'ingestion
H310	Mortel par contact cutané
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
R22	Nocif en cas d'ingestion
R32	Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique
R41	Risque de lésions oculaires graves
R48/22	Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion
R50	Très toxique pour les organismes aquatiques
R8	Favorise l'inflammation des matières combustibles
N	Dangereux pour l'environnement
O	Comburant
Xi	Irritant
Xn	Nocif

SDS EU CLP DPD

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit